

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 OCTOBRE 2016**

Étaient présents : Mesdames et Messieurs DUFOR Marie-José, DUFOR Patricia, DEMUTH Jean-Pierre, RENOTTE Bernard, LAURENT Armelle, MANZINALI Jean-Paul, REMY Alexandre, PICCINELLI Florent, LETANG Magali, THETIOT Carine, MALARET Ronny

Secrétaire de séance : Monsieur PICCINELLI Florent

1. **REMBOURSEMENT EDF** :

Le Conseil Municipal accepte le remboursement de EDF pour un montant de 93.90 euros pour trop versé pour l'électricité du chalet.

2. **REMBOURSEMENT TAXE FONCIERE DEGREVEMENT** :

Le Conseil Municipal accepte le remboursement du trésor public d'un montant de 171 euros concernant dégrèvement sur la taxe foncière 2016.

3. **REMBOURSEMENT A MADAME DUFOR MARIE JOSE** :

Le Conseil Municipal accepte le remboursement à Madame DUFOR Marie José d'un montant de 262.76 €uros pour l'achat de matériel pour le repas de laSaint Hubert et des diverses manifestations (nappes, serviettes)

4. **SUBVENTION ACCA VILLE-AU-MONTOIS** :

Le Conseil Municipal attribue une subvention à l'ACCA de VILLE-AU-MONTOIS d'un montant de 628 €uros

5. **PROJET DE DESSERTE INTERCOMMUNALE DES MASSIFS FORESTIERS DE BOISMONT ET BAZAILLES** :

Madame le Maire donne connaissance au conseil municipal du projet de desserte intercommunale sur les massifs forestiers de BOISMONT et BAZAILLES.

Le Conseil Municipal

1. Autorise les communes de BOISMONT et BAZAILLES à réaliser des travaux d'amélioration sur le chemin rural dit « de Herr d'hal » afin de permettre le passage des grumiers et l'enlèvement des bois provenant des forêts communales de BOISMONT et BAZAILLES : arasement des accotements et du bourrelet central, pose de voies d'eau, élagage au lamier, remplacement du passage busé existant.
2. Met à disposition au profit des communes de BOISMONT et BAZAILLES une partie de la parcelle cadastrée section D n°5 indispensable à l'implantation de la place de retournement/stockage des bois.
3. Accepte qu'une convention soit établie avec ces deux communes, formalisant ainsi les engagements de chacun des parties (remise en état du chemin après d'éventuelles dégradations).

6. COUPES DE L'EXERCICE 2017 :

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe comme suit la destination des coupes de l'exercice 2017

- **Vente des futaies de la coupe façonnées et bois de chauffage réservé aux particuliers unités de gestion n°20 r et 21 u**

Fixe comme suite les diamètres de futaies à vendre

Essences	Toutes
Ø minimum à 1.30 m	35 cm

Autorise la vente par l'Office National des Forêts des grumes aux ventes groupées, toute vente amiable, y compris dans le cadre des contrats d'approvisionnement, faisant l'objet d'un avis conforme du Maire.

Pour les autres produits

- Cession de bois de chauffage à la mesure.

Le conseil municipal autorise l'ONF à réaliser les contrats de vente aux particuliers pour l'année 2017, dans le respect des clauses générales de ventes de bois aux particuliers de l'ONF.

- **Et Vente en bois façonné de tous les produits unités de gestion n°5 a2- 6 a2- 7 u**

Autorise la vente par l'Office National des Forêts de l'ensemble des produits lors des ventes groupées, toute vente amiable, y compris dans le cadre des contrats d'approvisionnement, faisant l'objet d'un avis conforme du Maire.

- **Et vente en bloc et sur pied unités de gestion n°23 et 18 u**

Autorise la vente par l'Office National des forêts de ces coupes lors des ventes groupées. En cas d'adjudication infructueuse, de même que les lots de faible valeur, les coupes pourront être vendues à l'amiable par l'ONF, avec avis conforme du maire.

7. REEMPLACEMENT ORDINATEUR DE LA MAIRIE :

Le Conseil Municipal accepte le remplacement de l'ordinateur de la mairie pour un montant de 1 893.60 euros chez Berger Levrault.

8. VIREMENT DE CREDIT :

Le Conseil Municipal à l'unanimité apporte les modifications suivantes sur le budget de la commune

Article 2111 opération 6008 achat terrain : - 4 000 Euros

Article 2151 opération 6004 travaux chemins : - 2 000 Euros

Article 21318 opération 6002 travaux extérieur chalet : + 6 000 Euros

9. LOCATION TERRAIN COMMUNAL « TOURNIE EN ROIE » :

Le bail de Monsieur DEMUTH Jean-Pierre arrive à échéance le 31 décembre 2016, il est nécessaire de le renouveler.

Le conseil municipal décide de relouer le terrain communal « TOURNIE EN ROIE », pour une durée de neuf ans à compter du 1^{er} janvier 2017 jusqu' au 31 décembre 2025, pour une superficie de 2 Ha à Monsieur DEMUTH Jean-Pierre domicilié 25, Grand'Rue à VILLE-AU-MONTOIS pour un montant annuel de 300.44 €uros pour l'année 2016 indexé suivant l'indce du fermage. Un bail sera établi.

10. LOCATION TERRAIN COMMUNAL « LA FOSSE AUX PRIX - ENTRETIEN DES MARES » :

Le bail de Monsieur SANZEE Alain arrive à échéance le 19 janvier 2017, il est nécessaire de le renouveler.

Le conseil municipal décide de relouer le terrain communal « LA FOSSE AUX PRIX - ENTRETIEN DES MARES », pour une durée de neuf ans à compter du 20 janvier 2017 jusqu' au 19 janvier 2026, pour une superficie de 1 Ha 30 à Monsieur SANZEE Alain domicilié 2 Route de Laix à VILLE-AU-MONTOIS pour un montant annuel de 100.54 €uros pour l'année 2016 indexé suivant l'indice du fermage. Un bail sera établi